

## Chapitre 1

### **LOI DE CRÉDITS POUR 2007-2008 (FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN)** *(Sanctionnée le 29 mars 2007)*

Attendu qu'il appert, du message de la commissaire et du budget des dépenses qui l'accompagne, que les montants indiqués à l'annexe de la présente loi sont nécessaires pour faire face aux dépenses en fonctionnement et entretien du gouvernement du Nunavut et à d'autres fins s'y rattachant, afférentes à l'exercice se terminant le 31 mars 2008, la commissaire du Nunavut, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative, édicte :

#### Définitions

**1.** Les définitions figurant à l'article 1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* s'appliquent à la présente loi.

#### Champ d'application

**2.** La présente loi s'applique à l'exercice se terminant le 31 mars 2008.

#### Crédits supplémentaires

**3.** (1) Il peut être engagé des dépenses, en conformité avec la *Loi sur la gestion des finances publiques*, aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe.

#### Montant maximal

(2) Le montant total des dépenses engagées sous le régime de la présente loi ne peut dépasser 895 350 000 \$.

#### Péremption des crédits non utilisés

**4.** Sous réserve des articles 36 et 37 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, l'autorisation que prévoit la présente loi d'engager des dépenses aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe expire le 31 mars 2008.

#### Inscription aux comptes publics

**5.** Les montants dépensés au titre de la présente loi doivent être inscrits aux comptes publics, en conformité avec les articles 72 et 73 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

ANNEXE

CRÉDITS AFFECTÉS À L'EXERCICE  
SE TERMINANT LE 31 MARS 2008

**CRÉDIT N° 1 : FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN**

<u>POSTE</u> N°	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT</u>
1.	Assemblée législative	13 409 000 \$
2.	Exécutif et Affaires intergouvernementales	11 306 000
3.	Finances	52 197 000
4.	Ressources humaines	18 019 000
5.	Justice	57 072 000
6.	Culture, Langue, Aînés et Jeunesse	16 219 000
7.	Éducation	188 954 000
8.	Santé et Services sociaux	225 622 000
9.	Environnement	17 261 000
10.	Services communautaires et gouvernementaux	146 241 000
11.	Développement économique et Transports	50 296 000
12.	Société d'habitation du Nunavut	98 754 000
<b>CRÉDITS POUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ENTRETIEN :</b>		<b><u>895 350 000 \$</u></b>
<b>TOTAL DES CRÉDITS :</b>		<b><u>895 350 000 \$</u></b>